



*République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique*

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2024**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Secrétaire : Jean-Christophe BOULANGÉ
Date de convocation : 18 novembre 2024
Nombre de conseillers en exercice : 53
Nombre d'élus présents pour ce point : 28
Nombre de procuration : 09

Extrait n°CC-11-2024-318

**Objet : Programme Local de l'Habitat (PLH) exécutoire pour la période 2016-2022
prorogée jusqu'en 2024 - Approbation du bilan des actions 2023- septième
année d'exécution au 31 décembre 2023.**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Maurice BONTÉ, Thierry MARÉCHAL, George GÉLIE, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Jonathan TABAR, Olivier JEAN-DENIS, Joseph PÉRASTE, Charles CARISTAN, Jean-Christophe BOULANGÉ, Gwladys COLER, Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Claude BELLUNE, Christian VERNEUIL, Georgette RANGOLY, Robert DULYMOIS, Sylvain HOCHÉ, Bruno Nestor AZÉROT, Jean-Baptiste ROTSEN, Josette MASSOLIN, Sarah ANGAMA, Christian RAPHA, Rylha MARTIAL, Nicolas TELLE, Christian PALIN, Patricia Marie GUION-FIRMIN, Annick CHARLEC.

En cours de séance : Jean-Hugues MOMPHELE.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Patricia Athanase PALMONT à Annick CHARLEC, Jenny DULYS-PETIT à Charles CARISTAN, Germain DUTON à Bruno Nestor AZÉROT, Maryse ALSIF épouse RANGOLY à Christian VERNEUIL, Violaine DIAZ à Sarah ANGAMA, Patrick BONIFACE à Jean-Baptiste ROTSEN, Paulette RAPON à Patricia Marie GUION-FIRMIN, Jean-Michel Ulrich COTRÉBIL à Nicolas TELLE.

En cours de séance : Justin PAMPHILE à Olivier JEAN-DENIS.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Félix ISMAIN, Lucien SAINT-JEAN-THÉRÈSE, Gilbert COUTURIER, Kristelle RISAL, Stéphane LORDELOT, Sylvie PALCY, Pamela PATRON, Sainte-Rose CAKIN, Claude Rémy HARNAIS, Joël Christine LINORD, Belfort BIROTA, Laura LITADIER épouse VILLET, Chantal MAIGNAN, Fabienne LABRANCHE-GROUGI, Saint-Yves RANGOM.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L302-3, R302-12 et R302-13 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°CC-30-09-2016-147 du 30 septembre 2016, approuvant le premier Programme de l'Habitat Local (PLH), pour la période 2016-2022 ;

Vu la décision de prorogation en date du 15 février 2023, du Préfet de Martinique, de la durée du PLH exécutoire, de deux (02) ans (2023 et 2024) ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord Martinique) dans le cadre de sa compétence obligatoire « Équilibre Social de l'Habitat » a adopté par délibération du Conseil Communautaire n°CC 30-09-2016-147, son premier Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2016-2022. C'est un document stratégique d'orientation, de programmation et de mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, sur le périmètre communautaire ;

Considérant que ce Programme Local de l'Habitat rendu exécutoire le 14 février 2017, entend apporter une réponse aux enjeux des questions de l'habitat et du peuplement du territoire Nord qui impliquent une forte mobilisation du parc ancien, donc des opérations de renouvellement urbain ;

Considérant que la politique communautaire de l'habitat s'appuie sur les six (06) orientations stratégiques du PLH exécutoire pour la période 2016-2022, à savoir :

- 1- Produire des logements adaptés pour l'accueil de la population et la satisfaction des besoins des habitants du territoire ;
- 2- Mettre en œuvre une politique foncière publique ;
- 3- Mobiliser le parc ancien, réhabiliter les quartiers et reconquérir les centralités ;
- 4- Poursuivre le développement d'une offre abordable et adaptée ;
- 5- Répondre aux besoins des publics spécifiques ;
- 6- Organiser le suivi et l'évaluation du PLH.

Ces orientations sont déclinées à travers 18 actions territorialisées, elles-mêmes décomposées en 42 objectifs opérationnels dont la maîtrise d'ouvrage se répartit entre l'EPCI, ses communes membres, les bailleurs sociaux, les partenaires associatifs et autres acteurs de l'habitat présents sur le territoire ;

Considérant que conformément aux articles L302-3, R302-12 et R302-13 du Code de la Construction et de l'Habitation, un bilan annuel d'avancement des actions du PLH exécutoire 2016-2022 prorogé jusqu'en 2024 doit être réalisé ;

Considérant le Bilan de l'année 2023 - septième année de mise en œuvre du PLH présenté ci-après :

L'année 2023 poursuit le pilotage de la politique de l'habitat sur le territoire, dans sa deuxième période triennale.

Celle-ci a été marquée par les faits suivants :

Sur le plan réglementaire, le 15 février 2023, le Préfet de Martinique a prorogé la durée du PLH communautaire de deux ans (2023 et 2024), afin de tenir compte de la révision du Schéma de cohérence Territoriale (ScoT), dont la procédure est en cours.

Cette décision fait suite, à la demande formulée par le Président de CAP Nord Martinique le 11 juillet 2022 et s'appuie sur les dispositions de l'article L302-4-2 du Code de la Construction et de l'Habitat (CCH).

Pour mémoire, le Schéma de cohérence territoriale (Scot) de l'agglomération du Nord est entré en révision en fin d'année 2017. Son adoption est envisagée au cours de l'année 2025.

Ainsi, ce premier PLH qui entrera en révision en 2025 sera articulé avec le ScoT, pour garantir après leur adoption respective, la compatibilité de ces deux documents.

Sur le plan démographique, le déclin de la population du Nord se poursuit.

95 643 habitants résident sur le territoire de CAP Nord Martinique (Source INSEE 2021).

En effet, le territoire Nord est celui qui a enregistré la plus forte chute, en proportion (le taux d'évolution annuel passe à - 1,2%, entre 2015-2021). Cette décroissance impacte désormais majoritairement les Communes du centre atlantique.

Aussi, conformément à l'obligation réglementaire relative à la mise en compatibilité du PLH/PLU (Orientation n°1/action n°1-1), l'ADDUAM a poursuivi la retranscription dans les PLU en cours de révision, des objectifs de diversification de l'offre de logements identifiés dans le PLH.

Au cours de l'année 2023, l'ADDUAM a procédé à la révision générale des PLU suivants : le Lorrain, Bellefontaine et Saint-Pierre.

De plus, la Commune de Macouba a approuvé un nouveau PLU et le Robert a approuvé sa révision générale.

En matière de production de logements locatifs sociaux (Orientation4/action n°4- 4), depuis 3 ans, la construction neuve de logements locatifs sociaux a connu une baisse sans précédent.

Ainsi l'agglomération du Nord a perdu en 3 ans, 1 année de programmation, freinant la capacité du territoire à répondre à son besoin de croissance démographique et à son attractivité.

En effet, le bilan 2023 du nombre de logements locatifs sociaux financés par produits affiche une baisse tendancielle de la production neuve, en Martinique (cf. graphique ci-après).

Evolution du nbre de logements financés par produit



Les données ci-dessus fournies par la DEAL montrent que 256 logements locatifs sociaux ont été conventionnés en construction neuve avec des bailleurs sociaux en Martinique.

Pour rappel, le Plan Territorial du Logement Martinique (PTLM) 2019-2022, affichait un objectif de production de 800 logements locatifs sociaux par an. Sur le territoire Nord, seuls 29 logements ont été agréés et financés.

Concernant la livraison de logements sociaux : 109 sont livrés sur le territoire du Nord. Il s'agit de la Résidence Kalagway à Sainte-Marie (52) et Les Moringas au Gros-Morne (57).

Par ailleurs, 31 logements ont été mis en chantier (Carbet/bout Bois et Sainte-Marie/Rue Eugène Agricole).

Ainsi, l'objectif de production de 200 logements sociaux en construction neuve, par an affiché dans le Programme Local de l'Habitat (PLH) communautaire, n'est pas atteint, pour répondre au besoin en logements des ménages du territoire.

De plus, en octobre 2023, les bilans triennaux des logements locatifs sociaux, établis par la DEAL pour la période 2020-2022 montrent que les objectifs quantitatifs de production de logements assignés aux deux (02) communes en retard SRU (le Gros-Morne : 504 logements et Le Robert : 646 logements), n'étaient pas atteints.

Les motifs avancés par l'État sont les suivants : ce plan triennal 2020 – 2022 a été fortement impacté par la crise sanitaire COVID 19 qui a entraîné l'arrêt des chantiers du BTP et une augmentation des coûts des matériaux.

Une baisse globale de la production des logements sociaux (livrés, mise en chantier, financés) de 50 % est à noter.

Un contexte très défavorable pour les Communes SRU à qui des objectifs de production ont été fixés.

Il convient de rappeler que dans le cadre des dispositions de l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU), la programmation d'objectifs triennaux de production de logements sociaux s'applique aux Communes de plus de 3 500 habitants compris dans une agglomération au sens du recensement de la population (unité urbaine) de plus de 50 000 habitants, comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants.

L'objectif fixé par la loi est de disposer de 25 % de logements sociaux par rapport aux résidences principales.

Les huit (08) Communes de CAP Nord Martinique concernées, par cet article 55, sont les suivantes (situation au 1^{er} janvier 2022) : Case-Pilote (25,89 %), le Gros-Morne (12,22 %), Le Lorrain (22,33 %), Le Morne-Rouge (11,28 %), Le Robert (18,04 %), Saint-Pierre (37,87 %), Sainte-Marie (9,26 %) et La Trinité (24,11 %).

Seules deux (02) communes, Saint-Pierre et Case-Pilote, ont atteint un taux de logements sociaux supérieur à 25%.

Aussi, CAP Nord Martinique a engagé la procédure d'exemption du prélèvement SRU, pour la période triennale 2023-2025, par délibération n°CC-07-2023-153 du 06 juillet 2023, pour les six (06) Communes concernées.

*En juillet 2023, le décret n°2023-601 a fixé la liste des Communes exemptées par la Commission Nationale de SRU, pour la période triennale 2023-2025. **Quatre (04) Communes du territoire sont exemptées : Morne Rouge, Le Lorrain, La Trinité et Sainte-Marie.***

En novembre 2023, la mise place d'un Contrat de Mixité Sociale territorial a été préconisée par l'État.

Cet outil partenarial signé entre l'EPCI, l'État et les Communes déficitaires SRU est la traduction opérationnelle de rattrapage des objectifs de productions de logements sociaux.

À ce titre, le Gros Morne, le Robert, Sainte Marie et la Trinité sont pressenties.

*Dans le cadre de la politique foncière déclinée par l'orientation n°2 du PLH, les prestations d'élaboration (**Orientation n°2, action 2-2**), du Protocole d'intervention Foncière Intercommunale (PIF) ont été suspendues en avril 2023. Celles-ci seront relancées après adoption du Scot.*

*De plus, en vue d'un portage foncier pour le développement d'une offre de logements (**orientation n°2, action 2-1**), il faut souligner l'existence d'un partenariat entre l'EPF et la majeure partie des Communes membres.*

*De surcroît, afin de poursuivre le développement d'une offre abordable et adaptée de logements sur le territoire communautaire (**orientation n°4-action 4-1, 4-2 et 4-3**), et de répondre aux besoins des publics spécifiques (**orientation n°5-action 5-1 et 5-2**), l'analyse de la territorialisation des programmes de logements sociaux à financer au titre de la LBU par l'État en 2024, met en évidence une répartition de la construction neuve de logements diversifiés, ciblée sur le Nord, soit : 359 logements sur les 759 logements programmés.*

La stratégie de peuplement du territoire Nord par les attributions de logements locatifs sociaux a été adoptée pour la période 2022-2028 (Orientation n°4, action n°4-5) par délibération n°CC-10-2022-209 du Conseil Communautaire du 20 octobre 2022.

Ainsi, le 13 septembre 2023 le Préfet de Martinique a validé, la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) de logements sociaux signée le 1^{er} décembre 2022, entre CAP Nord Martinique, les 18 maires et les bailleurs sociaux et la CTM. À ce titre, en novembre 2023, la Commission de coordination des attributions du Nord a été installée.

De plus, dès mars 2023, les actions du Plan Partenarial de Gestion de la demande et d'information des demandeurs (PPGDID) ont été effectives : notification d'un marché d'AMO d'accompagnement au déploiement de la réforme, mise en place du Service réglementaire Intercommunal d'Accueil et d'Information des demandeurs de logement social (SIAD) dont l'élaboration de conventions d'application du PPGDID, la formation du personnel des trente-quatre (34) structures intégrant le SIAD du Nord, le passage à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux, l'élaboration de supports d'information à destination des demandeurs et du personnel communal, ainsi que le paramétrage dans le Système National d'Enregistrement (SNE) du dispositif de cotation de la demande de logement social.

Enfin, les mesures du PLH en faveur des publics spécifiques tant dans l'accompagnement social et au maintien dans le logement (orientation n°5-action 5-1) , notamment : locataires ayant de faibles revenus, personnes âgées ou en situation de handicap, personnes en difficultés d'insertion sociale dont les jeunes, ont été menées, par les CCAS, l'Association pour le Logement Social (ALS), la CTM/ Commission des financeurs de l'Habitat Inclusif et la commission de coordination d'actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX).

Les actions du Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) MQUE se résument par : La 1^{ère} édition de la Karavan' de la Boussole des Jeunes sur le territoire Nord durant une semaine en mars 2023 qui a mobilisé 102 jeunes sur les Communes du Lorrain (13 mars 2023) et La Trinité (15 mars 2023) et par la 21^{ème} édition du Forum D'Clic jeunes, le 21 juin 2023, au Millénium du Morne-Rouge.

Le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO) a également traité en 2023, 3481 demandes d'hébergement d'urgence et d'insertion.

Considérant que pour l'année 2024, Il s'agira d'une part sur le plan réglementaire d'engager la mise en révision du 1^{er} Programme Local de l'Habitat (PLH) de CAP Nord Martinique et de poursuivre la mise en œuvre des 18 actions territorialisées présentées dans le document annexé ;

Considérant que les membres de la Commission Aménagement Habitat Infrastructure -Grand Cycle de l'Eau, réunis le 24 septembre 2024, ont pris acte de l'avancement des actions du PLH au 31-12-2023 et des perspectives 2024, puis l'ont approuvé ;

Après en avoir délibéré ;

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver la décision du Préfet de Martinique, de proroger l'exécution du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2016-2022, de deux ans (2023-2024), afin de tenir compte de l'adoption du SCOT en cours de révision nécessaire à l'élaboration du 2ème PLH .

Article 2 :

D'approuver le bilan des actions 2023 - septième année exécutoire de 2016 à 2022, prorogée pour la période 2023-2024, ci-après annexé.

Article 3 :

D'autoriser le Président à transmettre ce bilan et la délibération y afférente aux communes membres ainsi qu'au Préfet de la Martinique.

Article 4 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 5 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 37

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le

29 JAN. 2025



Le Président

Bruno Nestor AZÉROT

DGA AIEL

Service Habitat/Logement

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT PERIODE 2016-2022 PROROGEE JUSQU'EN 2024

BILAN ANNUEL 2023

**7ème Année de mise en œuvre des
actions du PLH, au 31 décembre 2023
& PERSPECTIVES 2024**



CAP Nord Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

Cadre d'exécution du PLH

972-200041788-20250130-4-DE

Réception par le Préfet : 30-01-2025

Publication le : 30-01-2025

QU'EST-CE QU'UN PLH?

« Le Programme Local de l'Habitat définit les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune, une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre en logements ».

Légifrance L302-1 Code de la Construction »

Cadre d'exécution du PLH

972-200041788-20250130-4-DE

Réception par le Préfet : 30-01-2025

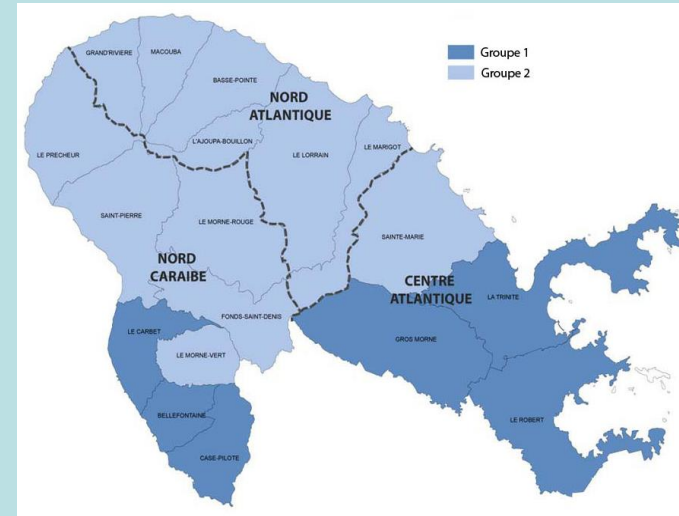
Publication le : 30-01-2025

Le premier Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique a été adopté le 30 septembre 2016 et rendu exécutoire le 14 février 2017. Dès lors, CAP Nord dispose de 6 ans (2016-2022)* pour mettre en œuvre les 18 actions du PLH, issues des 6 orientations stratégiques, définissant la politique locale de l'habitat :

- 1- produire des logements adaptés pour l'accueil de la population et la satisfaction des besoins des habitants du territoire
- 2- Mettre en œuvre une politique foncière publique
- 3- Mobiliser le parc ancien, réhabiliter les quartiers et reconquérir les centralités
- 4- Poursuivre le développement d'une offre de logement abordable et adaptée
- 5- Répondre aux besoins des publics spécifiques
- 6- Organiser le suivi et l'évaluation du PLH

**Prorogation de la validité du PLH par le Préfet jusqu'en 2024, pour tenir compte de la révision du SCOT et son adoption (décision 15 février 2023, lettre du Président du 11 juillet 2022).*

-> Comme imposé par la réglementation, CAP Nord doit réaliser chaque année un bilan d'avancement du PLH, puis un bilan triennal trois ans après son adoption et enfin un bilan final.



Ce bilan annuel 2023 et les perspectives 2024 du PLH ont pour but de présenter un état d'avancement de la mise en œuvre des actions sur la deuxième période triennale, prorogée jusqu'en 2024.

Avancement du PLH

Bilan annuel d'exécution des actions - Année 2023 & Perspectives 2024

Orientation n°1- Produire des logements adaptés pour l'accueil de la population et la satisfaction des besoins des habitants du territoire

<u>Application réglementaire du dispositif d'exemption des communes à la SRU et programmation objectifs triennaux de production de logements sociaux par communes</u>		- la liste des communes à exempter du <u>prélèvement SRU, pour la période 2023-2025</u>, a été fixée par délibération n°cc-07-2023/153 du 06 juillet 2023, puis transmise au <u>Préfet</u>, Six (06) communes concernées : Morne Rouge, Sainte-Marie, la Trinité, Lorrain, Gros Morne et Robert -Avis successifs du <u>Préfet</u> et de la Commission Nationale SRU du 13 juillet 2023 -Décret n°2023-601 du 13 juillet 2023, paru au JO fixant la liste des communes exemptées, au titre de la période triennale 2023-2025 : Sainte-Marie, la Trinité, Lorrain et Morne Rouge -Septembre 2023, organisation par le président de CAP Nord Martinique, réunion d'information des maires en partenariat avec la Sous-Préfecture de la Trinité, modalités de mise en œuvre du Contrat de Mixité Sociale (CMS) -Octobre 2023, lettre décision ETAT et décret exemption adressés aux six (06) Maires concernées -Octobre 2023, réunion du Comité Territorial de l'Habitat et de l'Hébergement (CTH-H), : Présentation du bilan triennale SRU 2020-2022 et procédure d'intention de carencer les communes du Gros Morne et du Robert / Dossier présenté par la DEAL à la demande de la Commission Nationale SRU- Novembre 2023 : Décision de la CNSRU de ne pas carencer les communes du Nord	-Loi 3 Ds/ exemption SRU : programmation de rencontres communales, CAP Nord avec la DEAL la Sous-préfecture (La Trinité, Robert, Gros morne, Sainte Marie) -Elaboration et signature d'un Contrat de Mixité Sociale entre l'Etat, CAP Nord et les communes en territoire SRU concernées
---	--	--	---



Actions en cours
à conforter et à développer

Orientation n°1- Produire des logements adaptés pour l'accueil de la population et la satisfaction des besoins des habitants du territoire

Action n°1-2- Lancer des opérations expérimentales auprès de 4 communes pour renforcer la qualité des projets de logements sociaux (Basse-pointe, Lorrain, Prêcheur, Robert)

<u>Mettre en place la Commission qualité architecturale et paysagère (CQAP)</u>	<u>Objectifs</u>	<u>Avancement au 31/12/2023</u> 	<u>Perspectives 2024 :</u>
	-Associer les EPCI à la programmation des logements sociaux, au regard des objectifs du PLH (quantitatif et qualitatif) -Assurer une cohérence des avis des acteurs publics sur les projets de construction de logements sociaux sur le territoire Nord pour renforcer la qualité	-Rappel mise en place d'un partenariat entre CAP Nord, DEAL et Bailleurs sociaux, CAUE, par une convention en 2017 - action mise en œuvre par le service aménagement-urbanisme de CAP Nord Martinique -Rappel novembre 2022- Relance de la démarche de valorisation de la qualité urbaine, architecturale et paysagère dans le cadre de la CQAP en partenariat avec le chargé de mission ville durable DEAL, - Novembre/Décembre 2023, Réunions de concertation DEAL/EPCI/Bailleurs sociaux d'examen de projets de logements sociaux en amont instruction de PC et financement organisées par la DEAL	-Programmation de réunions CQAP/examen des projets de construction de Logements Sociaux -Poursuivre la concertation avec les bailleurs sociaux pour répondre aux besoins de la population du territoire et les objectifs de production territorialisés -Programmation réunion commission Habitat : Présentation bilan annuel 2023 et programmation de logements sociaux 2024



Actions en cours à conforter et à développer

Orientation n°1- Produire des logements adaptés pour l'accueil de la population et la satisfaction des besoins des habitants du territoire

Action n°1-2- Lancer des opérations expérimentales auprès de 4 communes pour renforcer la qualité des projets de logements sociaux (Bass)

<u>Retenir des sites ayant des projets de développement ou de restructuration suffisamment différents pour constituer des « cas d'école ».</u> <u>Analyser leurs potentialités et contraintes</u>	<u>Objectifs</u> Réaliser des études de revitalisation de centralités : démarches initiées et menées par l'ADDUAM (action menée d'un commun accord avec CAP Nord), sur les centres-bourgs et centralités de Martinique, réalisées dans le cadre du programme partenarial et <u>sur-financées</u> par la DEAL Martinique : La Trinité et Carbet	 <u>Avancement au 31/12/2023</u> - Sur La Trinité : formalisation d'un plan guide de revitalisation du centre-ville de La Trinité qui se décline en 6 axes et 14 actions. Parmi les actions définies, deux ont pour finalités de « restructurer le réinvestir l'îlot du cinéma » et de « réhabiliter le bâti dégradé et reconstruire sur les friches urbaines » / Stratégie de peuplement du centre bourg. - Sur Le Carbet, le plan guide présente un schéma directeur illustrant la stratégie de revitalisation, orientée majoritairement sur l'amélioration de la fonctionnalité des espaces publics et le développement des parcours piétons (deux thématiques prioritaires pouvant impulser l'attractivité du centre-bourg)	<u>Perspectives 2024 :</u> Poursuivre cette action dans le cadre du programme des Petites Villes de demain (PVD)
--	--	---	--



Actions réussies

Orientation n°2-Mettre en place une politique publique foncière

Action n°2-1 : Conventionner avec l'EPFL sur les objectifs de requalification urbaine

<u>Accompagner les communes vers un partenariat avec l'EPFL</u>	<u>Objectifs :</u> <i>Doter les communes d'un appui technique en ingénierie et montage d'opération pour améliorer la maîtrise du foncier à vocation de l'habitat et permettant d'entreprendre une politique de renouvellement urbain</i>	<u>Avancement au 31/12/2023</u>  -Démarche communale engagée auprès de l'EPFL, en vue d'un portage foncier et d'une aide en ingénierie : Robert, Morne Vert, Gros Morne, Sainte Marie, La Trinité, Prêcheur, Saint-Pierre, Morne Rouge et Basse Pointe	<u>Perspectives 2024 :</u> -Amplifier cette action en faveur du renouvellement urbain
---	---	--	--



Actions en cours à conforter et à développer

Orientation n°2-Mettre en place une politique publique foncière

Action n°2-2 : Elaborer un Plan d'intervention foncier à l'échelle intercommunale

	<u>Objectifs</u>	<u>Avancement au 31/12/2023 :</u> 	<u>Perspectives 2024 :</u>
<u>Elaborer une stratégie foncière communale et intercommunale</u>	Définir une stratégie foncière intercommunale en vue de dégager des parcelles susceptibles d'être acquise afin de répondre : -au besoin des communes du territoire, au besoin de l'EPCI pour des projets communautaires dont activités économiques -de constituer une réserve foncière en vue de réaliser des logements sociaux	-Rappel novembre 2021 après période COVID 19 : Echanges en visioconférence avec le groupement ESPELIA/MODALE sur diagnostic foncier provisoire en et lancement phase 2- élaboration cartographie des opportunités foncières par OS, -Suivi facturation du groupement en novembre 2021 et point budgétaire -Avril 2022 mise en œuvre des ateliers de co-construction politique foncière communale et intercommunale (Phase 1) : commission AHI validation programmation ateliers <u>Nord Caraïbe</u> 30/11/2022 et nord atlantique 1er/12/2022, OS démarrage notifié, Mise en œuvre ateliers et rédaction des axes de la politique foncière intercommunale -Avril 2023 : concertation avec le groupement d'études pour élaboration document opportunité foncière/Stratégie foncière et outils de mobilisation foncière (phase 2) -Juillet 2023 : Résiliation du marché « élaboration stratégie foncière intercommunale »/Mise en œuvre difficile par MODALE	-Marché à relancer en lien avec le SCOT révisé / approuvé et le PLH <u>2 courant</u> 1^{er} semestre 2025)



Actions en cours à conforter et à développer

Orientation n°3 - Mobiliser le parc vacant, réhabiliter les quartiers et reconquérir les centralités

372-200041788-20250130-1-DE

Réception par le Préfet : 30-01-2025

Publication le : 30-01-2025

Adoption du PILHI le 24 septembre 2019, par le Conseil Communautaire



Actions réussies

*Le 16 janvier 2020, signature du protocole d'accord du PILHI 2020-2025 par CAP Nord et les parties prenantes. consultez le bilan des réalisations -Année 2023 :

*Les actions ci-après sont mises en œuvre dans le cadre du PILHI exécutoire /volet « habitat indigne de ce PLH exécutoire »

- Action 3.1- Accompagner les opérations de RHI en cours,
- Action 3-2-Mettre en place des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en centre bourg
- Action n°3-3-Mise en œuvre PILHI 2020-2025

Orientation n°4

Poursuivre le développement d'une offre de abordable et adaptée

Action 4.1 : Intégrer le développement de l'offre en locatif social et très sociale dans les centralités

Favoriser le développement d'un parc social permettant de loger la population de CAP Nord correspondant à un objectif de production annuelle de 240 logements locatifs sociaux dont : 200 logements portés par les bailleurs sociaux et 40 liés au conventionnement du parc privé	Objectifs	Avancement au 31/12/2023	Perspectives 2024
-Objectif production de logements sociaux fixé par le PLOM 2019-2023, de 800 logements sociaux/an pour la Martinique	-Résorber progressivement le déficit de logements sociaux pour les communes relevant de l'article 55 de la loi SRU. -Transposer la diversification de l'offre de logement, inscrits dans les orientations du PLH, dans les PLU (PADD, OAP et règlement) et projet d'aménagement	Avancement au 31/12/2023  Cf Action n°1-1 -Décret du 13/07/2023 exemption des communes à la SRU dont 3 communes du Nord, pour la période 2023-2025 -Bilan 2023 -construction neuve/ données DEAL : - 243 logements financés en Martinique et 13 agréés soit 256 logements produits - 14,3 M€ engagés dont 2,9 M€ par anticipation sur 2024 et 5,7 M€ de surcoûts engagés - 8,7 M€ versés - 243 logements mis en chantier et 449 livrés - 4 opérations abandonnées pour un total de 62 logements (20 LLS et 42 LLTS) *Sur CAP Nord, en 2023 : -2 opérations de constructions neuves, pour un total de 109 logts ont été livrées en territoire SRU par la SIMAR, à Sainte-Marie (Rés. Kalagway de 52 logts à Union) et au Gros Mone (Rés. Les Moringas à la Fraicheur) - 3 opérations démarrées : - Sainte-Marie, Rue Eugène Agricole (1et 2) – SMHLM - 15 logts - Carbet, Bout Bois, SMHLM, 16 logements - 2 opérations annulées en 2022 sur l'agglomération de CAP Nord, pour un total de 35 logements (Clos de l'Heureux au ROBERT et Saint James/SAINT-PIERRE) -Bilan 2023-Réhabilitation parc social/données DEAL : 1 163 logements prévus mais 666 financés soit 57% des logements programmés *Sur CAP Nord : 20 % des logements financés relèvent du territoire de Cap Nord -Action réalisée par l'ADDUAM /Elaboration et révision de PLU-Cf Action n°1-1	Cf Action 1-1 et Action 3-2 Programmation construction de logements sociaux 2024/Données DEAL : - Pour 2024, une programmation plus ambitieuse qu'en 2023 : 759 logements programmés - Sur les 759 programmés en 2024, 357 logements prévus sur le territoire de CAP NORD -Dés 2024, orientation n°2 PTLM/ mixité sociale dans programmation de logements locatifs sociaux : 50% LLTS et 50% LLS Programmation 2024 : 816 logements du parc social en réhabilitation dont 76 programmés pour le Nord. Cf Action 3-2/OPAH multisites 4 communes (conventionnement ANAH) Action en cours à conforter et à développer

Orientation n°4

Poursuivre le développement d'une offre de abordable et adaptée

Action 4.2 : Aider au développement de l'offre dans l'accession très sociale

Favoriser le développement d'un parc en accession très sociale pour développer le logement tant dans les centralités qu'en diffus	Objectifs -Inscrire les objectifs de production des L.E.S. dans les documents d'urbanisme -Apporter une ingénierie sur l'instruction technique des dossiers et le suivi administratif	Avancement au 31/12/2023  -Action réalisée par l'ADDUAM /Elaboration et révision de PLU et PADD -Action menée en lien avec le relogement des ménages de la RHI Cf Action 3-1et 3-3 dont orientations stratégiques du PILHI 2020-2025 et programme d'actions opérationnelles	Perspectives 2024 Cf Action n°1-1 Cf Action n° 3-1 et 3-3
--	--	---	--

Action 4.3 : Aider au développement de l'accession des primo-accédants

Favoriser le développement d'une offre foncière constructible à un coût compatible pour une primo accession abordable.	Objectifs -Permettre la sortie de 65 logements ou lots dédiés -Accueillir plus aisément des jeunes ménages, et de redynamiser la croissance démographique dans le Nord	Avancement Cf Action n°1-1 réalisée par l'ADDUAM  Action opérationnelle/Soutien foncier-Difficultés de mise en œuvre 	Perspectives 2024 Poursuivre l'action Offre à mettre en cohérence avec la stratégie foncière intercommunale à relancer en lien avec le SCOT après révision
---	---	--	---

Action 4.4 : Organiser un partenariat avec les bailleurs, opérateurs publics et travailleurs sociaux

Etablir une convention cadre entre les bailleurs, opérateurs, l'Etat et CAP Nord afin de définir les conditions de mise en œuvre du PLH et les engagements	Objectifs -Associer les partenaires à la mise en œuvre du PLH par le biais de convention	Avancement au 31/ 12/ 2023  -Suivi élaboration de Convention d'Utilité Sociale par les Bailleurs Sociaux du territoire (OZANAM et SEMSAMAR) en 2018-2019 - Rappel : Signature de CUS entre CAP Nord et les 3 bailleurs sociaux : mai 2020 SMHLM, SIMAR et décembre 2020/OZANAM -Contribution au COPIL PDLHI, Réunion CTHH 30/10/2023-accord de méthode attribution LLTS, procédure carence SRU..., Ateliers élaboration du PTLM 2024-2027 -Réunion bilan opérateurs sociaux, programmation logements sociaux, CTM-Révision du règlement intérieur FSL	Perspectives 2024 -Poursuivre le travail partenarial avec l'ensemble des acteurs -Approbation du PTLM 2024-2027 par le CTH-H -Mise en œuvre programme d'action FSL dont les mesures AVDL par la CTM
---	--	---	---

 Action non engagée/
 Mise en œuvre difficile


Action en cours à conforter et à développer



Orientation n°4

Poursuivre le développement d'une offre de abordable et adaptée

Action 4.5 : Assurer une cohérence intercommunale du système de demande et d'attribution du logement social

<u>1.Mettre en place de la « Conférence Intercommunale du Logement » - CIL</u>	<u>Objectifs :</u> -Mettre les intercommunalités en position de chef de file de la politique locale d'attributions de logements sociaux, -Définir de manière concertée avec les communes et les partenaires, les orientations de la politique intercommunale des attributions, -Constituer, avec le Plan Partagé de Gestion de la Demande, le cadre et la gouvernance de la gestion de la demande, de l'information et des attributions	<u>Avancement au 31/12 2023</u>  -1ère CIL plénière du 7 décembre 2021, Installation des 3 collèges de la CIL / co-pilotée par le Président de CAP Nord et le Sous-Préfet de la Trinité et Saint-Pierre : Adoption du Règlement Intérieur, du document-cadre des attributions et CIA, avis favorable sur le PPDGID, en CIL plénière décembre 2021 - Conseil Communautaire du 20 octobre 2022 validation des documents constitutifs de la politique des attributions de logement, autorisation signature de la CIA, par Conseil Communautaire ; - Signature CIA le 1^{er} décembre 2022 par les parties prenantes pour période 2022-2028, puis validation le 13 septembre 2023, par le préfet et transmission --Analyse des offres pour le choix d'un AMO, -Passation marché procédure MAPA de prestations d'accompagnement à la mise en œuvre des actions CIL 2023-2025-AMO HTC/EHOS, juin 2023 -Mise au point avec le groupement d'AMO, pour démarrage des prestations en juin 2023 -OS n°1 démarrage prestation 1^{er} août 2023 -Mise en place commission de coordination des attributions de la CIL, en novembre 2023 (gestion en flux, et bilan attributions 2022, élaboration ordre du jour prochaine CIL)	<u>Perspectives 2024 :</u> -Suivre la mise en œuvre de la CIA - - Elaborer le bilan annuel de la CIL avec les acteurs, en matière d'attribution -Programmer commission de coordination des attributions de la CIL -Mettre à jour composition CIL/les membres des 3 collèges /Revoir le mode de représentation des membres, -Programmer la réunion annuelle de la CIL plénière
--	--	--	---



Action réussie

Orientation n°4

Poursuivre le développement d'une offre de abordable et adaptée

Action 4.5 : Assurer une cohérence intercommunale du système de demande et d'attribution du logement social

**2. Elaborer un Plan
Partenarial de
Gestion de la
Demande de
Logement social
et d'Information des
Demandeurs
(PPGDLS-ID)**

Objectifs :

- Partager les informations relatives à la gestion de la demande et à l'évolution des dossiers en cours de traitement
- Informer le demandeur au niveau intercommunal
- Accueillir physiquement le demandeur, pour l'informer sur les démarches à accomplir, l'orienter, le conseiller et, le cas échéance, l'aider dans ses démarches
- Mettre les informations à disposition du public et des demandeurs de logement social, par voie électronique

Avancement 31/12/2023 :

- Conseil Communautaire du 20 octobre 2022 : approbation définitive du PPGDID dont le dispositif de cotation de la demande, mise en place du SIAD et gestion partagée, pour la période 2022-2028
- Août 2023, démarrage des prestations d'AMO -accompagnement à la mise en œuvre de CIL plénière, du PPGDID dont la cotation, SIAD dont convention d'adhésion, Gestion partagée dont convention, par OS n°1
- Mars/mai 2023, formalisation avec la DEAL, l'habilitation au SNE/module Cotation, signature convention par le Président CAP Nord,
- Mai 2023, signature convention intercommunale habilitation des guichets enregistreurs SNE
- 1er août au 30 novembre 2023, mise en œuvre phase expérimentale cotation à titre expérimental, lancée du pour les guichets et les bailleurs sociaux (paramétrage du dispositif dans le SNE)
- janvier, mars mai 2023, réunion comité de suivi d'élaboration des supports et d'information à destination des demandeurs et guichets d'accueil,
- Juin 2023, formation de 10 CCAS/guichets enregistreurs SNE, par la DEAL
- Novembre 2023, transmission du PPGDID 2022-2028 aux partenaires
- Formation du personnel du SIAD, atelier élaboration de supports de communication, le 7 novembre 2023
- 9 novembre 2023 : Atelier d'information « passage à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux » date butoir, 24 novembre 2023

Perspectives 2024 :

- Année 2/prestations d'AMO - accompagnement à la mise en œuvre de la CIL, du PPGDID dont la cotation et CIA, par OS
- Suivre exécution des prestations d'AMO
- Poursuivre concertation et mise en place du SIAD avec les communes et partenaires de la CIL dont signature de convention adhésion
- Poursuivre avec le comité de suivi et prestataire PUBLICARA finalisation supports de communication
- Programmer gestion partagée de la demande et action de formation DEAL : poursuivre la formation des 19 guichets enregistreurs existants avec la DEAL
- Suivre activité des guichets intégrant le SIAD du Nord
- Elaborer le bilan annuel d'exécution
- Programmer réunion des membres de la CIL en plénière
- Suivi facturation AMO



Action réussie

Orientation n°5

Répondre aux besoins des publics spécifiques

Action n°5-1-Répondre aux besoins de logements des publics aux très faibles ressources et/ou ayant des problèmes particuliers d'insertion sociale

Intégrer des objectifs de production de LES, LLTS et de logements conventionnés dans les opérations programmées

Accompagner et soutenir les accédants à la propriété (LES) à la finition des travaux

Objectifs :

-Développer une offre de logement ou en hébergement adaptée à la diversité des besoins des personnes ayant de faibles ressources ou rencontrant des difficultés particulières

-Accompagner les parcours résidentiels des ménages, particulièrement dans le cadre des opérations de relogement

Voir Bilan 2023 du PILHI

Avancement au 31/12/2023 :

-Construction de LLTS sur le territoire et dans les RHI -cf Bilan 2023 présenté, par DEAL

-Intervention hébergement d'urgence par le SIAO/près de 348 personnes ont bénéficié de nuitées d'hôtel, des locataires parc social ont été accompagnés sur le plan social/budgétaire par l'ALS et de **prévention d'expulsion de 101 ménages dont 45 pour le Nord traités par 7 réunions CCAPEX** (voir en annexe le bilan détaillé), **Bailleur social OZANAM cumule 26 situations de PEX, DALO : 15 dossiers du /7 avis favorables et 3 ménages relogés. FSL : 1 381 dossiers présentés et examinés par la commission d'attribution dont 702 procédures d'urgence.** Soit une augmentation de 7 % par rapport à 2022. Sur les procédures d'urgences CAP Nord 186 dossiers

-Accompagnement social des ménages relogés en LES et aux travaux de finition de LES, opération de RHI (voir action 3-1)
-Juillet 2023-liquidation judiciaire opérateur social SOLHIA Martinique (Ex-PACT) / Réunion DEAL/3 EPCI et autres partenaires dont CTM
-Désignation opérateur social ADELES pour traiter 12 dossiers de LES non démarrés, ménages du Nord
-Financement travaux-LES par dispositif aides financières aux particuliers CAP Nord Martinique,

-Dossiers LES -travaux commencés/ 27 sont à étudier par un prestataire missionné par la DEAL, SERVIBAT : évaluation des travaux à réaliser et des malfaçons...



Perspectives 2024 :

-Suivre les programmes de construction sur le territoire et actions 1-1, 1-2 et 4-1 et 4-4

-Programmer séance de travail avec la DEETS/**Objectifs de production de logements adaptés/logts-foyers**, (résidences sociales ou pensions de familles) **du PTLM 2024-2027 : 250 places de résidences sociales, 90 places de pensions de familles/** modalités de suivi des résidents par des travailleurs sociaux

-Poursuivre partenariat avec le SIAO, l'ALS, la CTM (FSL) et la DEAL (PEX)

-Poursuivre dans le cadre des RHI l'accompagnement au relogement en LES.

-Poursuivre la mise en œuvre du traitement des dossiers LES : attribution subvention CAP Nord, conventionnement avec ADELES
Voir Bilan 2023 du PILHI



Action réussie

Répondre aux besoins des publics spécifiques

Action n°5-1-Répondre aux besoins de logements des publics aux très faibles ressources et/ou ayant des problèmes particuliers d'insertion sociale

<u>Renforcer la captation et le développement de la gestion locative sociale avec l'AIS*, de l'Aide au Logement Temporaire (ALT)</u> <i>*Agence Immobilière Sociale</i>	<u>Objectifs :</u> -Conventionner avec ARCAV'S en vue de la captation logements vacants, dégradés en centres bourgs, « démolition/reconstructions », « acquisition-amélioration » dans le cadre des OPAH en cours et autres opérations programmées...	<u>Avancement au 31/12/2023 :</u> -Mobiliser et traiter le parc de logements vacants -Action à intégrer dans la démarche OPAH multisite engagée en centre bourg (Gros Morne, Sainte Marie, Pêcheur et Basse-Pointe) Saint-Pierre -Juillet 2023, rencontre avec SOLHIA Antilles sur offre d'intervention : logement d'insertion et hébergement temporaire : <u>Solhi-bail</u>, gestion locative, intermédiation locative	<u>Perspectives 2024 :</u> -Etudier la mise en place partenariat avec SOLIHA ANTILLES-Intermédiation Locatives et gestion locative par l'AIS sur notamment pour communes en retard SRU/ Conventionnement -Poursuivre les démarches et conclure avec ARCAV'S un plan d'intervention en centre bourg /OPAH
--	---	---	---



Action en cours à conforter et à développer

Répondre aux besoins des publics spécifiques

**Conforter la
capacité de
recours aux aides
existantes de
l'amélioration de
l'habitat et de
l'adaptation des
logements
existants (AAH)**

Poursuivre le développement d'EHPAD ou hébergement financièrement accessible

- Développer et adapter le parc de logement pour personnes âgées et /ou en situation de handicap sur le territoire,
- favoriser le maintien à domicile et la mixité intergénérationnelle

-Développer l'offre « Habitat inclusif »/, personnes âgées et /ou en situation de handicap avec l'appui Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et la CTM

Avancement 2023 :



- Pour rappel, à titre expérimental conventionnement avec CGSS pour des travaux de finition de LES, pour personnes âgées de 2 RHI (Macouba et Robert)
- janvier 2023 attribution de subvention CGSS : prévention du vieillissement de 3 ménages/RHI Petite rivière Salée
- Avril 2023, démarrage étude des modalités d'accompagnement du vieillissement des seniors dans le parc social de la SIMAR

Octobre 2023, Participation au comité des financeurs de l'habitat inclusif, piloté par la CTM

Habitat Inclusif : Aide à la Vie partagée versées à hauteur de 80% par le CNSA*. En 2023, 50 résidents accueillis par des structures (cf liste en annexe), besoin de structurer le modèle économique.

-Pour rappel, pas de suite donnée à ce projet du fait de la crise sanitaire/COVID 19 - Création EHPAD hors les murs en 2019 : « Plateforme multiservices » par l'ASSADEC de la Trinité pour le territoire Nord atlantique, suite appel à projets ARS/CTM.

-Poursuivre cette action et la développer avec la CGSS dans le cadre du PILHI, l'ANAH et la CTM

-Elaborer une aide financière communautaire complémentaire Ma Prime Adapt'

- Accompagner l'offre de logement et d'hébergement du PTLM, pour ces publics spécifiques
- bailleurs sociaux : MARPA Morne Rouge, Ajoupa, Basse Pointe et Bellefontaine

-Appel manifestation d'intérêt par la CTM -2^{ème} semestre 2024

-Séminaire « Habitat Inclusif » en octobre 2024

- Structurer une offre d'accueil/hébergement, dans les PLH (obligation réglementaire)

- Suivre la mise en place d'un partenariat avec l'ASSADEC et des actions liées à la création EHPAD hors les murs, sur le territoire Nord



Action réussie

Orientation n°5

Répondre aux besoins des publics spécifiques

Action n°5-3-Identifier les besoins des jeunes et notamment en hébergement individuel

<u>Elaborer un diagnostic partagé</u> <u>Et répondre aux attentes des jeunes (offre de logement, insertion professionnelle et emploi ...)</u>	<u>Objectifs :</u> -Etablir un état des lieux pour connaître le public jeune et ses besoins en partenariat avec le CLLAJ -Définir une stratégie politique -Mettre en place un plan d'actions -Mettre en place des relais d'information des jeunes et conforter les missions du CLLAJ sur le territoire du Nord	 <u>Avancement 2023 :</u> -Juin et novembre 2023, restitution de l'étude des besoins en logements des jeunes à la Martinique commandée par la DEAL, afin d'alimenter l'offre dans le PTLM 2024-2027 (voir diaporamas DIAG et plan d'action sur besoins en logement des jeunes -HTC/EHOS, en annexe) -Juin 2023/ Mise en place Forum des jeunes, au Millénium du Morne Rouge (Cf le bilan activités 2023 du CLLAJ) -Juin 2023-Mise en œuvre actions d'accompagnement des propriétaires bailleurs du territoire en partenariat avec le CLLAJ pour la réhabilitation -Novembre et décembre 2023/Accompagnement des propriétaires-bailleurs : Télédéclaration des loyers CAF, -Mars 2023/ 1^{er} édition Karavan' Boussole des jeunes durant une semaine sur 7 communes. Nord, Lorrain/ 13 mars et La Trinité/15 mars. Au total 102 jeunes mobilisés Objectif : Rapprocher des jeunes, une offre de services véhiculées par une cohorte de partenaires facilitant leur accès aux aides sociales.	<u>Perspectives 2024 :</u> -poursuivre le partenariat avec le CLLAJ et réflexion sur les actions appropriées et retombées pour le territoire, compte tenu des enjeux démographies... -Suivre la programmation de logements-hébergement par la DEAL/Bailleurs et promoteurs Objectifs de production PTLM 2024-2027, publics prioritaires jeunes/séniors : 600 logements/an (300LLS et 300 LLTS) soit 2400 logements sur la période dont 200 dédiés aux jeunes et 200 aux séniors -Poursuivre le déploiement de la BDJ sur le Nord (cyber base, maison France services...)
---	--	---	--



Action réussie

Orientation n°5

Répondre aux besoins des publics spécifiques



Action 5-4 : Apporter une aide ciblée à la sortie de l'indivision successorale

<u>Apporter un appui en ingénierie aux communes pour sortir de l'indivision les copropriétés dégradées en centre bourg</u> <u>Apporter une aide ciblée aux ménages en situation d'indivision</u>	<u>Objectifs :</u> -Elaborer un dispositif d'aides financières de LHI dont une aide à la sortie de l'indivision successorale -Enrayer le phénomène de dégradation du bâti ou terrain en friches, générées par l'indivision, en centre bourg -Conventionner avec l'ADIL pour appui en ingénierie	<u>Avancement 2023 :</u> Rappel : -Approbation du dispositif d'aides, règlement d'attribution y compris budget prévisionnel pluriannuel en Conseil Communautaire du 17 décembre 2020 -Accueil et installation collaborateur et mise en œuvre du dispositif d'aides en octobre 2021 -Elaboration fiche de procédure d'instruction et projet de convention attributive et lettres -Approbation des documents inter-service CAP Nord. -Echanges avec le GIP indivision et titrement/DEAL, CTM et l'ADIL Martinique <u>Consulter bilan annuel PILHI</u>	<u>Perspectives 2024 :</u> -Poursuivre la mise en œuvre du dispositif des aides financières -Finaliser le Conventionnement avec ADIL MQUE, procédure de traitement indivision et conférences <u>sur l'habitat ...</u> <u>Consulter bilan annuel PILHI</u>
--	---	---	--



Action en cours à conforter et à développer

Orientation n°6

Organiser le suivi et l'évaluation du PLH



Action 6-1 : Développer la compétence habitat de la Communauté d'Agglomération -Mutualiser les connaissances et pratiques

	Objectifs	Avancement 2023 	Perspectives 2024
<u>Renforcer la compétence du service Habitat</u> <u>-Logement</u>	-Mettre en œuvre les actions du PLH et maintenir une dynamique partenariale -Assurer les missions de coordination et de partenariat	-Février 2023, décision de l'Etat de proroger la durée du PLH de deux ans, 2023 et 2024 -Mai 2023, dépôt demande de subvention d'ingénierie stratégie peuplement du parc social, élaboration du PLH 2 -Septembre 2023, Création poste chargée mission des Politiques sociales du logement, par le Conseil Communautaire (politique intercommunale des attributions) -17 sur 18 Actions piloter par la responsable de service habitat, depuis octobre 2023 par la chargée mission politique locale habitat et politiques sociales du logement -En novembre 2023, arrivé du nouveau coordonnateur du PILHI, après procédure de recrutement Pour rappel : -Création du poste chargé de mission suivi-animation du PLH, en février 2021 -Jury de recrutement organisée par DRH en octobre juillet 2021 : recrutement chargé de mission PLH , déclaré infructueux en octobre 2021 Relance en 2022, recrutement du chargé de mission suivi-animation du PLH -Elaboration du bilan triennal PLH confiée à l'ADDUAM, 2021 -Juin 2022-Adoption du bilan triennal du PLH 2017-2020, par le conseil Communautaire -Juillet 2022, transmission aux communes, ETAT, CTM du bilan triennal, -Juillet 2022, instruction demande de prorogation durée du 1^{er} PLH, de 2 ans car SCOT en révision -Novembre 2022, approbation bureau communautaire budget prévisionnel d'ingénierie stratégie peuplement du parc social, élaboration du PLH 2	-Elaborer prévision budgétaire DRH <u>et</u> les remontées des dépenses auprès de l'Etat (PILHI) -Rechercher subvention auprès de -Poursuivre la transmission des procédures de LHI et la montée en compétence/PILHI -Mettre en œuvre les préconisations, de la 2 ^{ème} période du PLH -Elaborer le projet de délibération, mise en place des modalités organisationnelles d'évaluation du PLH1 et d'élaboration du PLH 2
<u>Assurer l'animation et le suivi du PLH sur le territoire</u>	-Assurer les missions de l'EPCI en qualité de chef de file de la politique du logement social sur le territoire Nord -Evaluer les actions du PLH (bilan triennal et final)		



Action en cours à conforter et à développer

Orientation n°6

Organiser le suivi et l'évaluation du PLH

Action 6-2 : Créer l'Observatoire de l'Habitat et de la Cohésion Sociale

<u>Doter l'EPCI d'un outil d'observation du marché immobilier et de la politique de l'habitat sur le territoire</u>	<u>Objectifs</u> -Suivre la mise en œuvre des actions du PLH -Développer l'information auprès du public dans le domaine de l'habitat (amélioration de l'habitat, offres disponibles de logement ...) -aider les communes à orienter leurs choix dans le domaine du logement social/analyse des données en vue du peuplement et application SRU -Evaluer les actions du PLH (bilan triennal et final)	<u>Avancement 2023 :</u> 😞 -Participation réunion bilan Observatoire Habitat/foncier DEAL, -Transmission direction AHI, fiche de poste chargé de mission observatoire Habitat/foncier -Avril/mai2023 et novembre 2023-Rencontre avec les CCAS et services logement, sur la thématique : procédure DALO, Aides communautaires l'habitat, formation demande de logement social. <u>Pour rappel :</u> -Réunion avec la DEAL/ SIG de CAP Nord, pour conventionnement de mise à disposition des données Habitat Indigne du PILHI -Février 2022-réorganisation des services/ création du pôle observatoire, évaluation des politiques publiques et études prospectives -Octobre 2022-Réunion interne CAP Nord Service habitat, SIG et le pôle observatoire : documents existants/état des lieux	<u>Perspectives 2024 :</u> -Poursuivre réunions internes avec SIG, service Communication et pôle observatoire/Evaluation des politiques publiques de CAP Nord avancement des actions,
---	--	--	--



Action en cours à conforter et à développer

- **MERCI DE VOTRE ATTENTION**